



## PERMANENCES DES ÉLUS

**Robert BODIGUEL**, Maire : *samedi de 9h à 10h et sur rdv*  
**Jean-Michel CROGUENEC**, Adjoint Finances, Communication, Animation, Patrimoine, culture *sur rdv*  
**Gwénaëlle QUILLEVERE**, Adjointe aux écoles, enfance jeunesse et associations *sur rdv*  
**Gérard POULIQUEN**, Adjoint Bâtiments, Voirie rurale, Agriculture, Personnel des services techniques : *vendredi de 11h à 12h*  
**Juliette Le ROUX**, Adjointe Affaires sociales - CCAS : *lundi de 10h30 à 11h30*  
**Yohann LE BELLEGUIC**, Adjoint associations, numérique

## ETAT-CIVIL

### Naissance:

16/05/2021: Louis MADEC au foyer de Frédéric MADEC et Justine FLOCH, domiciliés à Guiclan, 1 chemin de San Dodu.

### Mariage :

22/05/2021: Adrien PORHEL, ouvrier agricole, et Anaïs LE MESTRE, assistante administrative, domiciliés à Guiclan, 5 rue des Marronniers.

### Décès:

20/04/2021: Michelle BONNE, 75 ans, domiciliée à Guiclan, 12 rue des ajoncs, veuve de Yvon FICHOU, est décédée à Morlaix.

24/04/2021: Henri ABHERVE-GUEGUEN, agriculteur en retraite, 85 ans, domicilié à Guiclan, 24 lieu-dit Le Guern, époux de Odette ROLLAND, est décédé à St Thégonnec.

29/04/2021: Marie Thérèse GOURVEST, commerçante en retraite, 92 ans, domiciliée à Guiclan, 26 rue de Moudennou, veuve de Jean Yves HERRY, est décédée à Morlaix.

07/05/2021: Anne Louise HÉLOU, retraitée, 91 ans, domiciliée à Guiclan, route de Lampaul-Guimiliau, est décédée à Morlaix.

### Pardon de Guiclan

La messe est maintenue le 27 juin 2021 à 10h30. Cependant les animations du traditionnel pardon de Guiclan sont annulées en raison des restrictions d'organisation de rassemblement.

### Journée de l' environnement du 6 juin - Report -

En raison des dernières mesures annoncées par le Gouvernement, concernant les conditions sanitaires à respecter, nous nous devons de reporter la journée « environnement » prévue le dimanche 6 juin 2021.

Nous vous tiendrons informés de la nouvelle date prévue ; il nous tient à cœur d'effectuer cette journée importante, où, déjà, bon nombre d'animations étaient programmées, tel que vous avez pu le lire dans les dernières infos guiclanaises.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### ELECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2021

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochains.

Les bureaux de vote installés dans la salle du Triskell seront ouverts de 8h00 à 18h00. Le port du masque est obligatoire, merci de penser à prendre un stylo à bille noir.

Se munir de sa carte d'électeur et **obligatoirement d'une pièce d'identité**, sans ce document vous ne pourrez pas voter (tout document avec photo justifiant de l'identité, en cours de validité : carte d'identité, passeport, permis de conduire, permis de chasser, carte d'ancien combattant, carte vitale avec photo...)

Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Si vous n'êtes pas disponibles lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place (chaque personne peut avoir procuration pour deux personnes).

Celle -ci peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Le formulaire peut-être rempli sur place, ou pour gagner du temps depuis votre domicile sur <http://service-public.fr/>, après impression vous l'apportez au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations :

<http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections



### Enquête publique : élaboration du PLU et abrogation de la carte communale

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable : sur [guiclan.fr](http://guiclan.fr) rubrique nouveauté, à la mairie sur support papier et à partir d'un poste informatique dédié, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations :

- En mairie sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur,
- Par courriel à l'adresse [mairie@guiclan.bzh](mailto:mairie@guiclan.bzh) en indiquant en objet « enquête publique PLU »
- Par voie postale à l'attention de M. Gilles PICAT, commissaire enquêteur, mairie de Guiclan, place de l'Eglise 29410 GUICLAN.

Les informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. le Maire, responsable du projet.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de 14h à 17h le mercredi 9 juin et le jeudi 17 juin.

**Relais Petite Enfance (RPE)**

Relais Petite Enfance 5 rue des Capucins  
29400 LANDIVISIAU  
02.98.24.97.15 - rpe.paysdelandi@gmail.com



**LES HORAIRES**

Pour rappel, voici les horaires d'ouverture du Relais à Landivisiau:

<a href="#">lundi</a>	<a href="#">mardi</a>	<a href="#">mercredi</a>	<a href="#">jeudi</a>	<a href="#">vendredi</a>
9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/19h45	9h/17h

Les permanences administratives en itinérance se font désormais  
**SUR RENDEZ-VOUS**, à la demande du public.

**Le Lieu d'Accueil Enfants Parents**

Une fois par mois de 10h à 12h :

- ▶ Guimiliau le vendredi : à la Maison des Associations
- ▶ Plouvorn le samedi : au Pôle Enfance
- ▶ **Tel : 02.98.68.42.41**



**HALTE GARDERIE ITINÉRANTE : 1000 PATTES**

Accueil des enfants de 3 mois à 6 ans du lundi au vendredi de 8h45 à 17h00.



Plusieurs lieux d'accueil	
<b>PLOUNVENTER</b> Espace An Heol Lundi	<b>ST VOUGAY</b> Ecole publique Mercredi
<b>PLOUVORN</b> Pôle enfance Mardi et vendredi	<b>BODILIS- PLOUGOURVEST</b> Pôle enfance Jeudi
<b>GUIMILIAU</b> Maison des associations Mercredi et jeudi	Renseignements au 06 64 22 28 14 Mail : hg.ccpl@gmail.com

**PORTES OUVERTES ÉCOLES DE GUICLAN**

• **École Jules Verne**

Si vous souhaitez des renseignements et/ou inscrire vos enfants à l'école Jules Verne pour l'année scolaire 2021-2022, vous pouvez contacter directement le directeur, Monsieur Ramonet, au 02 98 79 65 86.



• **École du sacré cœur**

La directrice Madame Cuiec Valérie ouvre les portes de son établissement pour toute visite et/ou inscription. Elle aura à cœur de vous présenter le projet pédagogique de l'école, et de vous montrer les classes rénovées et modernisées.

Alors n'hésitez pas à appeler l'école au 02.98.79.62.18, pour tout renseignement ou prise de rendez-vous. Une messagerie est à votre disposition quand la directrice fait classe, merci de bien laisser vos coordonnées de façon à ce qu'elle puisse vous recontacter.



**CLSH : Les Grimoy**

Accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.



**Pour les mercredis:** inscription une semaine à l'avance.

Passé ce délai, les inscriptions ne pourront se faire que dans la limite des places disponibles

Permanences de Gaëlle, la directrice : les lundi et mardi de 9h à 11h45. Tél. : 02 98 79 48 96

Les programmes sont en ligne sur [guiclan.fr](http://guiclan.fr), vous les trouverez aussi à l'accueil de la mairie.

**Animation Jeunesse (8 - 17 ans)**

Accueil des enfants pendant les vacances scolaires. (2 groupes 8/11ans et collégiens).



Dés leur élaboration les programmes sont disponibles sur [guiclan.fr](http://guiclan.fr), vous y trouverez aussi toutes les informations concernant les temps forts proposés au cours de l'année.

Renseignements auprès de Carole au 06 77 75 81 17

**VACANCES D'ÉTÉ - CLSH ET ANIMATION JEUNESSE**

**Pour le mois de Juillet les inscriptions sont à faire pour le mardi 15 juin, dernier délai. Pour le mois d'août elles seront possibles du samedi 28 juin jusqu'au 10 juillet.**

Les inscriptions papier se font sur le formulaire disponible en ligne sur [guiclan.fr](http://guiclan.fr), à l'accueil de la mairie ou au centre. **Elles sont à déposer en mairie.**

En dehors des périodes prévues les inscriptions se feront sur formulaire papier auprès des directrices uniquement en fonction des places encore disponibles.

**RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022**

Cette année, il ne sera pas transmis aux familles de dossier de réinscription, il suffit juste d'aller vérifier et modifier si besoin les informations sur le portail famille. Pour les nouvelles inscriptions, le dossier papier est à disposition en mairie.

La mairie via les écoles transmettra à toutes les familles une fiche concernant l'inscription à la cantine et la garderie pour la rentrée scolaire du 2 septembre 2021.

**Ce document sera à déposer à l'école pour le 30 juin 2021 impérativement.**

**Restaurant scolaire**

Pour les enfants qui mangent occasionnellement à la cantine, les inscriptions doivent être faites le mardi midi soit sur le portail famille ou sur le formulaire papier à déposer en mairie pour la semaine suivante.

Les menus sont disponibles sur [guiclan.fr](http://guiclan.fr)

**Journée Défense et Citoyenneté**

Le recensement citoyen **est obligatoire** pour tous les jeunes Français nés en 2005 et dans le mois de leur anniversaire. Ce recensement s'effectue auprès de la mairie du domicile du jeune.

L'attestation remise lors de cette inscription est valable jusqu'à la participation à la Journée Défense et Citoyenneté et au maximum jusqu'à l'âge de 18 ans. À l'issue de la JDC, le jeune reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...) quelque soit son âge.

## La carte scolaire+ , un sésame mobilité pour les scolaires du réseau BreizhGo

Pour l'année scolaire 2021-2022, la Région proposera à tous les jeunes bénéficiant de l'abonnement scolaire, l'option Scolaire+ permettant pour 80 € de plus, d'accéder librement à l'ensemble des cars et des trains TER du réseau BreizhGo jusqu'au 6 juillet 2022 (en dehors des trajets effectués depuis ou vers leur établissement scolaire). Les scolaires résidant sur une île desservie par BreizhGo pourront, en plus d'accéder aux cars et aux trains TER, emprunter leur liaison maritime habituelle (en dehors des trajets effectués depuis ou vers leur établissement scolaire). Retrouvez toutes les conditions et tous les renseignements complémentaires sur [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh).

### Mon enfant est-il éligible au transport scolaire ?

Le service des transports a en charge le transport scolaire des élèves sur tout le territoire départemental à l'exception des élèves domiciliés et scolarisés à l'intérieur des agglomérations de Brest (Bibus), Quimper (QUB), Quimperlé (TBK), Concarneau (Coralie), Morlaix (Linéotim), Douarnenez (TUD'bus) et Landerneau (Ar bus). À l'exception des cas particuliers énoncés dans le règlement des transports scolaires, sont éligibles, **les élèves à partir de la classe de CP** domiciliés en Bretagne et inscrits : dans l'enseignement primaire ou secondaire jusqu'au baccalauréat et dans un établissement public ou privé, sous contrat avec le ministère de l'éducation nationale ; dans un établissement d'enseignement et de formation professionnelle agricole public ou privé sous contrat.

Pour pouvoir bénéficier des transports scolaires, les élèves doivent avoir à parcourir, pour rejoindre leur établissement, **une distance d'au moins 3 km sur la base du déplacement pédestre. Ils doivent fréquenter l'établissement désigné par la sectorisation des transports scolaires disponible sur [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh).** Les élèves qui ne satisfont pas ces critères peuvent procéder à une demande de dérogation pour être pris en charge sur un circuit existant dans la limite des places disponibles.

### • Les démarches d'inscription

Pour effectuer une demande d'inscription au transport scolaire pour votre enfant, vous devez effectuer la demande en ligne sur le site [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh)

**La date limite d'inscription est fixée au 16/07/2021.** Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée.

**Selon la situation de l'élève et sa scolarité, des justificatifs complémentaires doivent être fournis :**

#### - Pour les élèves transportés sur le réseau SNCF :

Pour les élèves ne disposant pas de carte KorriGo, joindre à la demande de carte de transport le formulaire de demande de création d'une première carte disponible sur <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires>.

#### - Pour les élèves dont la résidence alternée nécessite l'utilisation de deux transports :

Le parent demandeur complète et signe ce dossier de demande d'inscription. Sur papier libre, ce même parent atteste de l'identité, de l'adresse et du trajet concernant le second parent. En cas de besoin, la Région se réserve le droit de demander un justificatif de situation familiale.

**Attention :** Le second parent doit à son tour présenter une demande d'inscription au transport scolaire auprès de la Région Bretagne.

#### - Pour les enfants inscrits dans une école primaire autre que celle de votre commune :

Joindre l'accord écrit du maire de votre commune pour l'enseignement public.

#### - Pour les changements de situation en cours d'année :

En cas de déménagement, veuillez joindre un justificatif du nouveau domicile (bail ou acte d'achat, etc...).

En cas de changement d'établissement scolaire, remplir une nouvelle demande de transport.

En cas de retour à l'emploi des parents, veuillez joindre à la demande de transport une copie du contrat de travail ou une attestation de l'employeur.

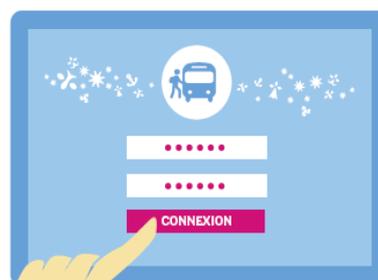
En cas de changement de régime de l'élève (par exemple, passage du statut d'interne à celui de demi-pensionnaire), veuillez joindre un justificatif de l'établissement scolaire fréquenté avec la demande de transport.



Inscrivez-vous en ligne sur [breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh)

à compter de la fin mai 2021

Simple & rapide



→ Au-delà du 16 juillet 2021, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée.

#### RENSEIGNEMENTS

[www.breizhgo.bzh/transports-scolaires](http://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires)

**02 99 300 300** Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8 h à 20 h

Mail : [antennedequimper.transports@bretagne.bzh](mailto:antennedequimper.transports@bretagne.bzh)

RÉGION BRETAGNE  
Espace territorial Cornouaille  
Antenne des Transports de Quimper  
6, rue Jacques Cartier | CS 84 044  
29 336 Quimper

## Communauté de Communes Landivisiau

### Nouveauté !

Les jours de tempête, il n'est pas rare de voir des bacs jaunes renversés par le vent. Pour éviter de retrouver des déchets recyclables au sol, le service Environnement propose un kit à installer sur le bac pour maintenir le couvercle fermé, disponible en mairie. L'élastique est à **mettre uniquement le jour de la collecte en cas de vent** pour limiter l'envol de déchets dans la nature et pour **éviter des manipulations supplémentaires aux équipes** de collecte. N'hésitez pas à venir vous en procurer si vous habitez dans un secteur venté !

Kit de fermeture des couvercles des bacs jaunes

Notice de montage [120 L](#)



#### Informations complémentaires

Montage **uniquement** sur les bacs jaunes car les déchets recyclables sont mis en vrac dedans.

Mettre l'élastique **uniquement en cas de vent, les jours de collecte**, afin de limiter la manutention des équipes de collecte et pour une meilleure longévité du kit.



Une question ? Contactez l'ambassadrice du tri au 02.98.68.42.41 ou par e-mail [environnement@pays-de-landivisiau.com](mailto:environnement@pays-de-landivisiau.com)



## MÉMENTO

### Services municipaux



#### ► Mairie / Accueil du public :

Lundi mercredi jeudi : 9h à 12 h et de 13h30 à 17h00  
Vendredi fermeture à 16h30.  
Mardi samedi : 9h /12h  
02 98 79 62 05 Fax 02 98 79 67 30  
Courriel : [mairie@guiclan.bzh](mailto:mairie@guiclan.bzh)  
Site : [www.guiclan.fr](http://www.guiclan.fr)



#### ► Agence Postale Communale

02 98 79 62 29 Du lundi au samedi de 9h à 11h30.

#### ► ADMR du Haut-Léon

St Pol de Léon : 8h30-12h30 et 13h30-18h00 :  
Renseignements et RDV au 02 98 19 11 87

#### ► Conciliateur 02 98 68 00 30

M. FLEURY permanences à la mairie de Landivisiau 1er lundi et 2ème samedi de chaque mois de 9h à 12h sur RDV.

#### ► Bibliothèque municipale 02 98 79 48 24

Ouverture au public : Lundi 14h-16h30/ Jeudi 16h30-18h30/ Mercredi-samedi de 10h-12h  
mail : [b.municipaledeguiclan@orange.fr](mailto:b.municipaledeguiclan@orange.fr)

#### ► Restaurant scolaire 09.62.57.74.92

#### ► Garderie municipale 02 98 79 46 66

Ouverture le matin à partir de 7h15 et le soir de 16h30 à 19h00.

#### ► CLSH « Les Grimoyes » 02 98 79 48 96

Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires.

#### ► Animation jeunesse 06 77 75 81 17

Ouvert pendant les vacances scolaires.

#### ► Halte garderie itinérante

##### «1000 pattes» 06 64 22 28 14

La halte garderie (enfants de 3 mois à 6 ans), accueil à la journée de 8h30 à 17h30

#### ► RPE (Relais Petite Enfance)

Courriel : [rpe.paysdelandi@gmail.com](mailto:rpe.paysdelandi@gmail.com)  
Informations et rdv au 02 98 24 97 15  
Guiclan : 1 temps d'éveil /mois le vendredi.

#### ► Mission locale 02 98 15 15 50

Permanence à la Maison de l'Emploi à Landivisiau, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Courriel : [economie@pays-de-landivisiau.com](mailto:economie@pays-de-landivisiau.com)

#### ► Service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté (Za la Boissière Morlaix)

Accueil du public Lundi au jeudi 9h/12h; 14h/17h  
Vendredi 9h/12h; 14h/16h  
0806 090 010 (n° azur)

#### ► Ouverture des déchetteries (été)

**BODILIS/ Kervennou** 02 98 68 99 99 : du lundi au samedi 8h30 à 12h / 13h30 à 18h30

**PLOUGOURVEST / Besmen** 02 98 29 59 14 et

**SIZUN / Croas-cabellec** 02 98 24 15 92 :

les lundi, mercredi, vendredi, samedi 9h à 12h / 14h00 à 18h30 mardi, 14h00 à 18h30. Fermé le jeudi.

#### ► Collecte des ordures ménagères :

**Collecte du mercredi :**

semaine impaire = conteneur habituel

Semaine paire = conteneur couvercle jaune

**Collecte du jeudi (campagne)**

semaine impaire = conteneur couvercle jaune

Semaine paire = conteneur habituel

Sortir le conteneur la veille



#### ► CCPL (Communauté de Communes de Landivisiau)

Lundi au vendredi 08h30 à 12h30/ 13h30 à 17h30

02 98 68 42 41



## SERVICES DE SANTÉ



#### Pharmacie de Guiclan

Nicolas BONNET 1 rue du stade 29410 GUICLAN

**Horaires d'ouverture :**

Lundi au vendredi : 9h00-12h30 et 14h00-19h15 - Samedi : 9h - 12h30

Contacts : Tel. 02.98.24.06.94 - Fax. 09.74.71.88.35 -  
[pharmaciebonnet@guiclan.com](mailto:pharmaciebonnet@guiclan.com)



#### Cabinet Kinésithérapeute/ Ostéopathe

M. Lionel ARZUR, kinésithérapeute - 12 place de l'église 29410 GUICLAN

Rendez-vous au 06.59.85.91.94

#### MAISON MÉDICALE : 4 rue du stade 29410 GUICLAN

► **Médecins généralistes** Dr Tiphaine GARDIER -  
Dr Gaëlle DESFRANCOIS

Rendez-vous : par internet ou par téléphone au 02.98.19.26.06

Samedi matin sans rendez-vous de 9h00 à 12h00

► **Cabinet infirmier** PORZIER - MARTIUS - KERRIOU

Rendez-vous par téléphone : 02.98.79.65.34 ou 06.81.04.29.48

► **Ostéopathe** Elise LE ROUX, Ostéopathe DO, consulte sur rendez-vous

Prise en charge des adultes, enfants et nourrissons.

Rendez-vous et renseignements par téléphone au 06.01.82.55.25

#### ► Psychomotriciennes

Lucie MENANT, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au 06.45.89.87.01

Clémence GUEGUEN, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au 06.75.49.77.97

Prise en charge du nourrisson à la personne âgée

► **Orthophoniste** Anaïs PAUL, Orthophoniste : rdv et renseignements par téléphone au 07.68.97.12.78

► **Psychologue clinicienne, Psychothérapeute** Perrine PAPE,  
Psychologue clinicienne et psychothérapeute : rdv et renseignements par téléphone au 07.62.51.14.48



Sur la commune 3 défibrillateurs cardiaques sont accessibles dans le hall extérieur de la salle des sports et devant la mairie en face de la boîte aux lettres de la Poste et à la maison médicale



**Compte rendu du conseil municipal du jeudi 20 mai 2021.**

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception M. Michel BOULANGER, excusé.

**1. Attribution des subventions 2021**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'attribution des subventions, sauf celle de l'OGEC Ecole du Sacré Cœur (15 pour, 3 contre et 1 abstention), celle de l'association des maires du Finistère et celle de l'association des maires ruraux du Finistère (15 pour, 4 abstentions).

<u>Associations de Guiclan</u>			
Tennis club	1 134.00	FNACA	180.00
ASC Handball	6 854.45	APE Ecole publique	3 750.00
Football Club	3 852.00	APEL Ecole du Sacré Coeur	2 670.00
Tennis de table	2 484.00	APE Ecole de Penzé	290.56
Compagnie de l'Arc de la Penzé	675.00	OGEC Ecole du Sacré Coeur	20 714.12
Saint Jacques Animation	700.00	Boule Bretonne plombée	150.00
Club de l'amitié	350.00	Groupe artistique de la Penzé	150.00
Ass P'tit chou	300.00	Roc'h Toul VTT	100.00
Société de Chasse	600.00	Gym pour tous	380.00
<u>Associations extérieures</u>			
Handisport	50.00	Prévention routière	35.00
Association des Maires du Finistère	839.85	Groupement de l'Horn	1 500.00
Association des Maires ruraux du Finistère	100.00	Agriculteurs de Bretagne	249.00
<u>Ecoles extérieures</u>			
MFR Guilliers	25.00	MFR Questembert	25.00
MFR Morlaix	50.00	Ecole Notre Dame des Victoires (bilingue)	25.00
IFAC CCI Brest	100.00	Bâtiment CFA Morbihan	25.00
Ecole Notre Dame des Victoires (Ulis)	25.00	IME Dirinon	25.00
IREO Lesneven	25.00		

**2 Attribution des subventions à caractère social**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil attribue les subventions suivantes :

<u>Associations</u>	<u>Prop 2021</u>
Grain de sel	150.00
ADAPEI	100.00
Enfance et familles d'adoption	50.00
Banque alimentaire (denrées)	536.00
Les restaurants du cœur (association départementale du Finistère)	100.00
Présence Ecoute centre hospitalier de Morlaix	50.00
Secours catholique Landivisiau	100.00
Association Céline et Stéphane	100.00
Association des amis de Lannouchen	100.00
Ass France Alzheimer 29	100.00
Association Jonathan Pierre Vivantes du Finistère et des Côtes d'Armor	50.00
Association Queffleuth et Belizal	50.00
Mouvement vie libre Brest	50.00
<b>Total</b>	<b>1 536.00</b>

**3. CCPL : Modification statutaire relative aux compétences**

A l'échelle du territoire communautaire, les compétences eau et assainissement sont actuellement portées par 25 structures différentes : syndicats ou communes. Ces derniers exercent tout ou partie des compétences eau et assainissement selon des modes de gestion différents : régie, convention, contrat de prestations ou délégation de service public. A l'échelle des 19 communes du territoire, la distribution de l'eau concerne 16 200 abonnés et l'assainissement 8 800 abonnés.

Compte tenu de la complexité organisationnelle de ces compétences et des enjeux économiques, environnementaux, sanitaires importants qu'elles représentent au niveau de l'intercommunalité, il est impératif d'anticiper ce transfert avant l'échéance de 2026.

Aussi il a été proposé que la CCPL puisse se doter d'une compétence « études » pour lui permettre d'engager dès à présent les études patrimoniales, organisationnelles et financières en vue de la préparation du transfert des compétences eau et assainissement.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification statutaire, concernant la compétence communautaire « Etudes en vue du transfert des compétences eau et assainissement ».

**4. Jurés d'assises**

Six personnes ont été tirées au sort sur la liste électorale de la commune, afin de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés : M. Jacques ROUSSEL, Mme Marie Louise CLECH, Mme Arlette MORISOT, Mme Marie Josée FERS, M. Cédric ANDRE, M. Didier DIGUAIRE.

**5. Répartition du produit des amendes de polices**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de présenter au titre de la répartition des amendes de police un dossier pour le projet de sécurisation et création d'une liaison piétonne rue du Stade.

**6. Terrain multisports : fournitures tourniquet**

Le conseil municipal (17 pour et 2 abstentions) décide de mettre en place au niveau du terrain multisports un tourniquet et retient le devis de la Métallerie de Saint Martin pour un montant de 1 560.00 € HT

**7. Borne incendie : contrôle**

A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise La Saur pour un montant unitaire de 50.00 € HT. La vérification annuelle des bornes incendie est une obligation à la charge des communes.

**8. Bâtiments communaux : Installation Vidéosurveillance**

Le conseil municipal (16 pour, 2 contre et 1 abstention) est favorable à l'installation de la vidéosurveillance dans les lieux suivants.

- Mairie, Triskell, Boulodrome, Accès école Jules Verne, arrière Mairie Triskell
- Terrain multisports, restaurant scolaire
- Salle omnisports, buvette, parking
- Aire de jeux Kernabat

Il sera repris contact avec les entreprises pour étudier les devis.

**9. Achat panneaux de signalisation**

A l'unanimité le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Signaux Girod pour l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 3 682.18 € HT.

**10. Peinture routière**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'effectuer des travaux en peinture blanche et en résine, retient la proposition de l'entreprise ASR pour un montant de 22 743.25 € HT.

**11. Terrains de football**

Lors de la réunion du 25 juin 2020, l'entreprise Simon avait été retenue pour réaliser des travaux de décompactage et régénération des terrains de football mais ces derniers n'ont pas été réalisés car programmés trop tard.

L'entreprise SIMON a mis à jour le devis, il est de 8760.06 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise SIMON. Ces travaux pourront être réalisés fin juin.

**12. Mairie : Achat imprimantes et finisseur externe pour le photocopieur**

A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise SOS Ordi pour l'achat de 2 imprimantes pour un montant global de 732.46 € HT et décide l'acquisition d'un finisseur pour le photocopieur auprès de l'entreprise Desk pour un montant de 1 767.18 € HT.

**13. Animation jeunesse : prix séjour Futuroscope**

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le prix du séjour au Futuroscope à 180.00 € par enfant.

**14. Appel à projets « label écoles numériques 2020 : participation des associations de parents d'élèves**

Les écoles de Guiclan ont obtenu du matériel informatique financé à 50% par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « label écoles numériques 2020 », les 50% restant à financer sont partagés à part égale entre la commune et les associations de parents d'élèves (APE Ecole Jules Verne : 1 400.58 €, APEL Ecole du Sacré Cœur : 1 281.97 €)